L'application Simplimmat, désormais disponible en région Centre-Val de Loire



Les habitants de la région Centre-Val de Loire qui vendent un véhicule d'occasion peuvent désormais télécharger sur leur smartphone et tester en avant-première Simplimmat. Cette application, disponible gratuitement sur Android et Apple Store, vise à faciliter et dématérialiser les démarches administratives et l'immatriculation du véhicule acheté d'occasion.

Des démarches plus rapides et simplifiées pour déclarer la cession et immatriculer un véhicule d'occasion

Lorsqu'une personne vend son véhicule à un particulier, elle doit déclarer la cession de son véhicule dans les 15 jours maximum après la date de sa cession physique. Cela permet de ne pas recevoir les avis de contravention correspondant aux éventuelles infractions commises par l'acheteur. L'acheteur doit, lui, demander une « carte grise » à son nom dans le mois suivant la déclaration de cession du véhicule.

Grâce à Simplimmat, toutes ces formalités administratives sont entièrement dématérialisées. Depuis l'application, le vendeur et l'acheteur peuvent réaliser leurs démarches de façon simultanée et en temps réel lors de la transaction du véhicule et juste avant la « remise des clefs ». Cela implique que l'acheteur et le vendeur soient physiquement présents au même endroit avec les documents administratifs nécessaires.

L'acheteur reçoit sa « carte grise » quelques jours plus tard directement à son domicile.

L'application Simplimmat est testée dans tous les départements des régions Centre Val de Loire et Normandie, ainsi que dans les Yvelines, depuis le 1^{er} juin. Le déploiement national pourra intervenir à l'issue de l'analyse des résultats de l'expérimentation.

L'utilisation de Simplimmat

L'application **Simplimmat** permet de :

· Déclarer la vente d'un véhicule

Prenez en photo votre carte grise et titre d'identité, partagez au futur propriétaire le dossier de cession. Déclarez la vente et téléchargez le certificat de cession complété et signé.

· Demander une nouvelle carte grise

Scannez votre justificatif de domicile et ajoutez des co-titulaires, vous pourrez récupérer immédiatement votre certificat provisoire d'immatriculation.

· Déclarer l'achat d'un véhicule

Prenez en photo votre titre d'identité, consultez les caractéristiques du véhicule et validez le dossier de cession auprès du propriétaire. Déclarez l'achat et téléchargez le certificat de cession complété et signé.

· Gérer vos documents

Vendeurs et acheteurs, consultez vos dernières transactions et récupérez vos documents à tout moment.

Les avantages de Simplimmat

Sécurisé

Toutes vos démarches sont sécurisées, les informations du véhicule et des personnes sont vérifiées.

Rapide

Réalisez la déclaration de cession de votre futur véhicule en quelques minutes

• Simple

Une procédure administrative simplifiée et automatisée

Téléchargement sur GooglePlay ou App'store

Pour en savoir plus

> https://www.securite-routiere.gouv.fr/reglementation-liee-aux-modes-de-deplacements/immatriculation-des-vehicules/lapplication-simplimmat

Besoin d'aide?

Support : simplimmat-ants@interieur.gouv.fr

Téléphone : 0806 001 621